

# MODULE

## VIE PROFESSIONNELLE

### FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



**Suis-je obligé d'être inscrit au MVP pour participer à des ateliers et des conférences ?**

**NON.** Les ateliers, les conférences et les rencontres du SUIO-IP sont ouvertes à l'ensemble des étudiants de l'université !

**Comment et quand m'inscrire au Module Vie Professionnelle ?**

Les inscriptions au MVP ont lieu **en tout début d'année universitaire**. Vous recevrez un message sur votre boîte [@ut-capitole.fr](mailto:@ut-capitole.fr) de la part de votre scolarité qui vous communiquera la marche à suivre et les dates à respecter.

**Une fois inscrit, que dois-je faire ?**

Vous devez obligatoirement **participer à une séance d'information** (date communiquée lors de votre inscription). Cette séance vous présentera les différentes modalités de validation du MVP, mais aussi les calendriers des ateliers, des conférences et des forums.

**Je suis actuellement en L2. J'ai pour projet de partir en mobilité l'année prochaine. Pourrai-je valider le MVP ?**

**NON.** La bonification du MVP intervient au semestre 6 de la licence et ne peut être ajoutée aux notes transmises par une université étrangère.

**Je suis étudiant à l'ESL, puis-je m'inscrire au MVP ?**

**OUI.** Pour bénéficier de la bonification, votre dossier doit être rendu au semestre 4 (mobilité obligatoire en licence 3)

**Puis-je m'inscrire au MVP si je suis inscrit en licence à TSM ou en master 1 droit et gestion à TSM ?**

**NON.** Le MVP n'est pas proposé aux étudiants de TSM-Ecole de Management de Toulouse.

## J'ai déjà validé le MVP en licence, puis-je à nouveau m'inscrire en master 1 ?

**OUI.** vous pouvez valider à nouveau le MVP en choisissant de prendre la même modalité ou non. Le dossier de master 1 est un peu plus exigeant qu'en licence, mais rien d'insurmontable, rassurez-vous !

## J'ai déjà validé le MVP en master 1, puis-je le valider à nouveau pour un autre M 1 ?

**OUI.** Puisque vous validerez à nouveau un semestre 2 d'un master 1. En revanche, vous devrez refaire l'intégralité du programme, choisir une modalité différente et rendre un nouveau dossier.

## Je suis redoublant et j'ai déjà validé le MVP, dois-je à nouveau suivre les ateliers et rendre un dossier ?

**Si vous redoublez l'intégralité de l'année,** vous devrez vous réinscrire au MVP. Votre note sera conservée après accord et programme spécifique proposé par le référent MVP du SUIO-IP.

**Si vous avez validé le semestre 2** et redoublez uniquement le semestre 1, vous n'avez pas besoin de vous réinscrire ; Votre note sera conservée, votre MVP est déjà validé.

## Je suis inscrit au MVP, quels sont les ateliers et rencontres obligatoires ?

Selon la modalité choisie, vous avez des ateliers obligatoires et des ateliers au choix. Les programmes détaillés sont consultables sur la page du site intranet dédiée au MVP.

## Dois-je choisir ma modalité de validation dès mon inscription ?

**NON.** La modalité n'est définitive que lorsque vous rendez votre dossier. Libre à vous de changer de modalité en cours de licence ou en cours d'année si vous le souhaitez.



## Comment la bonification est-elle calculée ?

La bonification pour le MVP représente un maximum de 2% du total des points UE au semestre 6 de la licence et au semestre 2 du master 1.

## Le MVP est-il cumulable avec le sport ou avec une autre bonification ?

**OUI.** Le MVP est cumulable avec le sport mais aussi avec les autres bonifications proposées par les différentes composantes et services (orchestre UT Capitoile...) dans la limite de deux activités par semestre (prise en compte des deux meilleures notes).

## Comment savoir quelle note j'ai obtenu ?

Votre note apparaîtra **sur le relevé de notes** du semestre 6 de la licence et du semestre 2 pour le master 1. En cas d'incompréhension, votre interlocuteur reste le SUIO-IP.

## Je souhaite valider le MVP avec la modalité « stage », quand doit-il avoir lieu ?

Cette modalité nécessite d'avoir effectué son stage **au moment où vous rendez le dossier** (date communiquée lors de votre inscription). L'atelier « **Valoriser mes expériences** » vous permettra de découvrir la fiche à rendre pour valider la modalité « stage ». L'attestation de stage servira de justificatif.



## Comment trouver un professionnel pour réaliser l'interview demandée en master 1 ?

### Plusieurs solutions :

- ◇ Participer aux journées « **Rendez-vous pro** » qui vous permettent, selon les thématiques, de solliciter des professionnels.
- ◇ Suivre les ateliers ou conférences sur le réseau professionnel.
- ◇ S'inscrire, compléter votre profil et participer au programme de mentorat sur **ALUMNI**.

## Comment savoir quel est le nombre d'ateliers ou de conférences auxquels j'ai participé ?

**Un tableau de bord** vous permettra de noter tout au long de l'année les ateliers, conférences et rencontres auxquels vous participez. En cas de doute, vous pouvez faire le point au SUIO-IP.

## Où trouve-t-on les fiches qui composent le dossier ?

Les fiches à rendre sont issues de la plateforme numérique **PEC** (Portefeuille d'expériences et de compétences).

Vous pouvez y accéder via l'onglet : « Gérer » / « mon Portefeuille d'Expériences et de Compétences » de votre ENT.

## La rédaction de ces fiches est explicitée lors des ateliers obligatoires :

- ◇ Fiche « **projet** » dans l'atelier « **Construire mon projet de stage** » ou « **Construire mon projet de formation** » pour la modalité projet.
- ◇ Fiche « **stage** » dans l'atelier « **Valoriser mes expériences** » pour la modalité stage
- ◇ Fiche « **activités associatives** » dans l'atelier « **Valoriser mon engagement associatif** » pour la modalité engagement.
- ◇ Fiche « **mon projet de création d'activité** » abordée lors de l'entretien avec le référent entrepreneuriat.

## Quand, comment et où dois-je rendre mon dossier ?

Votre dossier doit être rendu **selon le calendrier** présenté au moment de votre inscription (généralement avant les vacances de printemps). Il doit être déposé à l'accueil du SUIO-IP, en version imprimée avec vos nom, prénom, filière d'inscription et tableau de bord.

## Y-a-t-il des conséquences si j'abandonne le MVP en cours d'année ou si je ne rends pas de dossier ?

**NON.** seules les notes des dossiers rendus sont transmises à votre scolarité. Mais ce serait dommage d'avoir suivi les ateliers et de ne pas profiter d'une bonification...

## Je souhaite valider le MVP avec la modalité « projet », quel atelier dois-je choisir ?

**Vous avez le choix** entre deux types de projets : le projet de formation et le projet de stage, d'emploi. À vous de choisir l'atelier qui correspond à vos attentes.



## UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à envoyer un courrier électronique à :

### CHLOÉ TRICTIN :

*Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, référente du MVP*  
[chloe.trictin@ut-capitole.fr](mailto:chloe.trictin@ut-capitole.fr)

### HUGO SPIELVOGEL :

*Gestionnaire administratif en insertion professionnelle*  
[hugo.spielvogel@ut-capitole.fr](mailto:hugo.spielvogel@ut-capitole.fr)